



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
 Sous-Bassin Hydrographique de la VESDRE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Dévergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

PASH DRESSE PAR : La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

MICHEL CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction
JEAN-LUC MARTIN, Président du Conseil d'Administration
JEAN-LUC LEBLANC, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA VESDRE
 Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
 Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN **Elio DI RUPO**

Feuille n° 15/15 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (la)	habitat ou équip. communautaire	aménagement différé	loisir	activité indus. ou artisanale
de moins de 2.000 EH (lb)				

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II)

habitat ou équip. communautaire	aménagement différé	loisir	activité indus. ou artisanale
---------------------------------	---------------------	--------	-------------------------------

Assainissement autonome communal (IIb)

habitat ou équip. communautaire	aménagement différé	loisir	activité indus. ou artisanale
---------------------------------	---------------------	--------	-------------------------------

Assainissement transitoire (III)

habitat ou équip. communautaire	aménagement différé	loisir	activité indus. ou artisanale
---------------------------------	---------------------	--------	-------------------------------

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant	adjugé ou en construction	à réaliser
----------	---------------------------	------------

Station de pompage
 Collecteur sous pression
 Collecteur gravitaire
 Egoût sous pression
 Egoût gravitaire

Cas particuliers

- A diagnostiquer - A rénover
- Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
- Eau de surface ayant fonction de collecteur
- Canalisation spécifique en assainissement autonome
- Canalisation d'eau claire existante
- Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique existante	Station publique adjugé ou en construction	Station publique à réaliser
Station à statut particulier privée	Station à statut particulier adjugé ou en construction	Station à statut particulier à réaliser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Dévergement - Exhaure

Station de pompage existante	Station de pompage adjugé ou en construction	Station de pompage à réaliser
------------------------------	--	-------------------------------

Bassin d'orage

bassin existant	bassin adjugé ou en construction	bassin à réaliser
-----------------	----------------------------------	-------------------

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 1/06/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (IIa)
 Prévention éloignée (IIb)
 Surveillance (II)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/09/2002)

Navigation	1er catégorie	2ème catégorie
3ème catégorie	non classé	Cours vôtés

Zone de baignade (Mise à jour : 14/09/2004)

Point ou zone de baignade
 Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000

Limite naturelle :

- Sous-bassin hydrographique

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGATLP

Plan de secteur (Mise à jour : 29/11/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reportées au PASH n'engagent en rien la responsabilité de la S.P.G.E. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones desdites à l'urbanisation.

Limite administrative

Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 26/11/2005)

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MRN-DGRNE - MRN-DGATLP - IGN
 Traitement des données : CEA et SPGE

